

LE TRIFLUVIEN

Conseil Législatif

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU

1635 & 1637, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

Importateurs de
Pianos,
Orgues,
Harmoniums,
Harpes,
Violons,
Mandolines
et Guitares
et autres instruments
de musique.



Marchands de musi-
que en feuille

Soleils Importateurs
des pianos les plus
modernes et les plus
célebres.

On trouve dans ce magasin bien connu tout ce que l'on pourrait désirer en fait d'instruments de musique et de musique en feuille.

Choix de romances par les compositeurs les plus en vogue.
Editions populaires pour chant et piano, à dix centimes.
Une carrière de TRENTE-HUIT ANS dans ce genre de commerce permet à la maison LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU d'offrir à ses clients des garanties toutes spéciales quant à la valeur des instruments qu'elle importe et des promesses qu'elle fait au public.

Soleils Importateurs de l'orgue mécanique "Symphonie", un instrument merveilleux remplaçant le piano dans les salons et l'harmonium dans les chapelles et presbytères.

PIANOS

ACCORDÉS,
REPARÉS,
ECHANGE.

Spécialité de réparation d'instruments de tous genres.

A l'attention toute spéciale accordée aux commandes des communautés religieuses.

Bon marché! Conditions très faciles! Satisfaction garantie!

Demandez notre nouveau catalogue, le plus beau et le plus complet qu'il y ait dans le pays.

A VENDRE

Un piano *Upright*,
dernière mode, en par-
fait ordre. Bas prix.
Vente privée.

S'adresser à

P. A. GOVIN & CIE

COIN DES RUES CRAIG ET DU PLATON

23-7-90-1a

Impressions de toutes sortes exécutées à
bref délai et à des prix très réduits aux ateliers
du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame
Trois-Rivières.

Parlement Federal

Ottawa, 14.—La Chambre n'a s'égé hier qu'une couple d'heures, qui ont été consacrées de la part du gouverneur à donner des réponses à des questions posées par les députés et concernant la plupart des affaires se rapportant aux affaires du Nord-Ouest.

Cette journée a fait contraste avec la semaine dernière alors que le débat se prolongeait tard dans la soirée.

Cependant, ce repos n'est que temporaire et sera de peu de durée, vu que la Chambre entreprendra probablement demain ou après demain le débat sur le fameux coup de chemin de fer du Yukon.

SENAT

Ottawa, 15.—Hier après-midi au Sénat, sir Mackenzie Bowell a donné avis que lundi prochain, il proposera la nomination d'un comité spécial du Sénat, pour les raisons suivantes :

10.—Pour s'enquérir du montant, de la provenance et de la dépense de tout subsides accordés à la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond et de tout autre argent reçu et dépensé par la dite compagnie ainsi que de l'époque et de la manière dont chaque dépense a été faite.

20.—Sur le capital stock de la compagnie, sur le produit de toutes ventes de débetables par la compagnie, souscription, montants sou-crits, appels faits à ce sujet et montant payés, transferts du stock faits de temps à temps et à quel.

30.—Sur la position financière de la compagnie, ses dettes, y compris les libérations vendues et leurs profits, sur les prêts ou avances faits par la compagnie, les demandes qui s'y rapportent ainsi que les garanties ou endossement données à ce sujet par la compagnie.

40.—Sur tout ce qui concerne les offres ou négociations pour la vente, la location ou transfert de la propriété de la compagnie.

50.—Sur la condition et l'équipement du dit chemin de fer en tout temps et tout ce qui concerne la dite compagnie du chemin de fer du Drummond, y compris toutes les négociations avec le gouvernement au sujet de la dite compagnie.

Que le dit comité soit composé comme suit : les honorables M. C. Mcow, Cox, DeBoacherville, Ferguson, Kirchoffer, King, Loughhead, Landry, Miller, Mills, MacDonald, O. B., Power, Prowse, Primrose, Thibault (de la Vallière), Wood et du moteur, avec pouvoir d'envoyer quérir document, personnes, registres, et d'employer ou personnes selon que le comité le jugera nécessaire pour la dite enquête, et de faire rapport de temps en temps.

Ottawa, 15.—A la Chambre, M. Blair a expliqué de nouveau l'entrepris du Yukon. Il a passé son temps à se défendre des accusations portées contre le gouvernement par les orateurs conservateurs la semaine dernière, leur attribuant des paroles qu'ils n'avaient pas prononcées et faisant rire la Chambre à ses dépens.

Un peu avant six heures, Sir Charles a pris la parole. Il a déclaré que son opinion restait la même sur la nécessité du chemin. J'ai dit-il, déclaré que j'appuierais le gouvernement s'il venait avec une mesure convenable.

Mais pouvait-il croire que le contrat McKenna Mann était tout à l'avantage des entrepreneurs et n'assurait au pays qu'une ligne de tramways bâtie avec des matériaux de seconde main. J'ai dit des premiers jours que le gouvernement aurait dû agir plus tôt et les faits me donnent raison. Le gouvernement ne peut plaider argence,

et c'est la fin de la dernière session, M. Blair déclarait qu'il était informé qu'un grand nombre de mineurs iraient au Yukon l'été prochain.

Pourquoi n'a-t-il pas agi immédiatement? Ce n'est que trois mois après, le 25 septembre, qu'il a envoyé un ingénieur, M. Jennings, explorer la région. M. Jennings a fait son rapport le 25 octobre, et il s'est écoulé encore trois mois avant que le contrat ait été donné. Dira-t-on que M. Blair n'avait pas le temps de demander des soumissions. Il n'avait qu'un mot à dire et aussitôt les entrepreneurs seraient accourus et il aurait pu bénéficier de la concurrence. Au lieu de cela, il a attendu pour donner en secret le contrat actuel qui est une injustice. Ce contrat est une injustice pour les mineurs qui auront à payer neuf fois plus que les riches entrepreneurs pour l'extraction de l'or.

Sir Charles espère qu'au moins si ce contrat est adopté, le droit régulier des mineurs sera réduit de façon à les mettre sur un pied d'égalité avec la compagnie McKenna Mann.

Puis, Sir Charles établit qu'en vertu de la clause qui donne aux entrepreneurs le droit de choisir la ligne de base pour déterminer leurs claims, ils pourront choisir tout ce qu'il y aura de meilleur au Yukon et le gouvernement devra se contenter de ce qui restera.

Enfin, Sir Charles flagelle M. Blair pour avoir dénoncé le rapport de M. Jennings, l'un des ingénieurs les plus éminents du pays, parce que ce rapport est la condamnation même du contrat actuel.

M. Sifton répond à Sir Charles Tappin. Il en est encore à expliquer les difficultés que le gouvernement a rencontrées.

A 11 h. 30, il propose l'ajournement du débat.

AU SENAT

Le Sénat a adopté l'adresse et après midi, après un discours du sénateur B. riner, condamnant l'attitude de M. Laurier sur la question scolaire, et un discours du sénateur Clemon, demandant le croissement des chemins. Demain, le Sénat siégera pour recevoir le rapport du comité chargé de la formation des divers comités.

Ottawa, 16.—A la chambre, cet après-midi, le gouvernement a répondu à quelques questions de peu d'importance, et l'Orateur a déclaré hors d'ordre celle qui demandait la réponse du Pape à la requête des rénovateurs et députés rouges. C'était plus prudent.

Puis M. Sifton a continué sa défense du contrat du Yukon commencée hier soir. Il a prétendu que personne autre n'aurait entrepris la construction de ce chemin, et qu'après tout les entrepreneurs pourraient bien ne pas retirer grand chose des terres qui leur sont accordées. M. Sifton a parlé pendant 4 heures.

L'hon. M. Haggart a proposé l'ajournement.

Un document déposé devant la chambre démontre que, depuis 1886, il a été retiré plus de quatre millions d'or.

AU SENAT

Le sénat est ajourné à demain, en attendant le rapport du comité chargé de faire le choix des autres comités, mais il prendra une vacance de 15 jours, le gouvernement n'ayant pas de législation à lui soumettre.

La coqueluche valcne

A un enfant atteint de cette vilaine maladie, faites lui prendre quelques doses de BAUME RHUMAL.

GUIDE DE SANTE DE MUNYON

Votre pharmacien vous le donnera sur demande

IL PEUT VOUS SAUVER LA VIE

Il vous dit les symptômes des maladies ordinaires—Vous dit ce qu'il faut faire dans chaque cas : — Vous enseigne à être votre propre médecin

La préparation d'un manuel de santé populaire a coûté au Professeur Munyon des milliers de piastres. Il faisait faire un manuel que chaque lecteur put comprendre, qui rendit absolument inutiles les visites et les notes du médecin; ce livre a été préparé et aujourd'hui, il est aussi parfait que l'ont pu faire la recherche scientifique, l'argent et les plus grandes connaissances médicales.

On l'appelle le Guide de santé de Munyon, et vous n'avez qu'à le demander pour l'avoir; il ne vous coûte pas un sou. Demandez-le à votre pharmacien, et s'il ne l'a pas, adressez une carte postale au Prof. Munyon, 11 et 13, Albert St. Toronto, et on vous l'envoiera.

Les remèdes de Munyon agissent instantanément, soulagent après les premières deux ou trois doses, et guérissent rapidement. Dans les cas les plus optimistes, Munyon a un remède distinct pour chaque maladie, et chaque remède est accompagné de directions complètes de sorte qu'aucune erreur n'est possible.

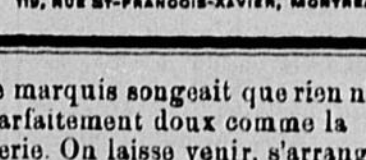
Quand vous êtes dans le doute, écrivez une lettre personnelle au Prof. Munyon, qui vous répondra et vous donnera une consultation gratuite pour chaque maladie.



DR. HARVEY'S
RED PINE
FOR
CROUPS
AND
COUGHS
IN
CHILDREN
AND
ADULTS
THE HARVEY MEDICINE CO., MONTREAL
FACSIMILE DE L'ETIQUETTE DU
Dr. Harvey's Southern
RED PINE
(Pin Rouge de Sud du Dr. Harvey)
GUERIT LA TOUX
Bon pour les enfants et adultes.



Le Spécifique du jour contre la Toux.
A vendre partout, à 25c. le flacon.
PRUNOL MFG. CO., 555 Wellington, Montreal.



REMINGTON
TYPEWRITERS.
Atteint machines à écrire d'occasion, des autres manufactures. Agents actifs demandés.
SPACKMAN & ANDERSON,
119, RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.

ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE des Trois-Rivières

Le plus complet dans la Puissance du Canada.

L'observation clinique démontre que les méthodes hygiéniques et physiques c'est-à-dire la cure d'eau, l'air, l'électricité, se révèle le plus souvent supérieure aux médicaments proprement dits (Hayem) et devraient être essayés tout d'abord, et même lorsqu'on a tout essayé. Dans ces nouveaux moyens de guérison se trouve l'espoir, et parfois le salut. Essai gratuit pour un traitement d'ici à 30 jours. CONSULTATIONS par CORRESPONDANCE (quand la nature de la maladie permet de pratiquer en conscience ce mode de traitement.) C'est LA CAMPAGNE, dans une atmosphère pure et saine, en pleine nature, que la cure d'eau donne les meilleurs et les plus prompts résultats, car son action est puissamment secondée par l'influence salutaire du milieu. Voilà pourquoi en mai 1896, j'ai fondé aux Trois-Rivières (cette ville-campagne) un établissement hydrothérapie médicale, où je veux appliquer les principes scientifiques et pratiques auxquels n'ont conduit les études que j'ai faites en Europe, tant à Paris qu'en Bavière chez Kneipp. On traite à l'établissement les maladies du système nerveux et les maladies chroniques. Equipement : nerfs, rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Anémie, Consommation à son début, etc., etc. Traitement absolument individuel; outre

LA CURE D'EAU

qui comprend : bains, douches, affusions, etc.; bains d'air chaud, bains de vapeur, bains turco-russes, massage, gymnastique, Electricité sous toutes ses formes. "Bains Electriques." Prix très-moindres. Les douches sont administrées par le médecin. Egarde particulières pour les membres du clergé.

Pour autres informations, s'adresser au Dr DE BLONZ, Avenue Lavolette, Trois-Rivières, P. Q.

J. C. ROUSSEAU & Cie

JOHN LABATT
BREWERY
LONDON & STOUT

BIERE ET PORTER

— DE —

JOHN LABATT

De London, Ont.



Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Ont obtenu la plus haute récompense sur ce continent à l'Exposition Universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la mi-hiver, San Francisco, Cal., 1894.

Surpassant sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des Etats-Unis et ont obtenu HUIT autres Médailles en Or, en Argent et en Bronze, aux Grandes World's Exhibitions et Expositions Universelles.

Savoir original et fine, purté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

Embouteilleurs et Agents des Eaux Minérales

CAXTON & ST-LEON

L'Eau Minérale Caxton gasée est très recommandable à tous ceux qui souffrent de Dyspepsie et des maladies des Reins.

Cette eau est aussi un tonique puissant. Voir Dispensaire des Etats Unis, 1884, page 1841. Caxton est une des 4 seules Eaux Minérales Canadiennes y mentionnées.

L'Eau Minérale St-Léon a une réputation établie depuis un demi-siècle et sa vogue va toujours croissant.

Ces deux eaux sont en vente chez les Pharmaciens, les Hoteliers, les Epiceries et dans les meilleurs restaurants; non-seulement à Trois-Rivières, mais à Sorel, Louiseville, Arthabaska, Nicolet, etc.,

— MANUFACTURIERS DE : —

GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE

SODA, Etc., Etc.

Feuilleton du TRIFLUVIEN

LE MARQUIS DE VILLEPREUX

III

(Suite.)

Lorsque le marquis de Villepreux s'éveilla, au lendemain de la fête donnée par lord Elliott, il fut étonné de sentir en lui une émotion fraîche et jeune qu'il ne connaissait pas. La petite-fille d'Elie Michelin avait-elle donc produit une impression si vive sur son esprit. L'ambition n'avait donc pas entièrement desséché son cœur... Il revoyait, par la pensée, sous la clarté des girandoles, cette enfant blonde et rose qui, timidement, rougissait sous son regard.

Mais il essayait de railler son émotion.

—C'est une pastorale; c'est du Virgile; une églogue.

Yves était entré dans son petit salon turc. Il s'étendit sur le divan. Ses yeux se portaient sur les étoffes de Smyrne richement bro-

dées, sur tous ces ors, sur toutes ces soies aux tons éclatants; et, soudain, il oublia Hélène pour se rappeler cette impression de son enfance, alors que, pour la première fois, il avait pénétré dans la demeure de son ami, le fils du banquier millionnaire. Il était debout, saisi de respect pour les meubles capitonnés et n'osant s'y asseoir. Les tapis moelleux lui causaient du malaise. Comment les fouler aux pieds? Et, maintenant, il s'étendait avec délices sur son divan broché d'or; il ne craignait plus de froisser l'étoffe. Ce tissu terni, on le remplacerait et tout serait dit. Ah! que c'était bon la richesse!

Une fois entré dans cet ordre d'idées, Yves abandonna son idylle. Oai, c'était excellent le million. Pour rien au monde il ne s'en séparerait désormais, et si sa conscience s'obstinait à le taquiner, il saurait bien le contraindre enfin à demeurer au repos... La conscience ou la tae... et il souriait en disant cela. Il s'entendait fort bien à dépenser les trois cents francs qui lui revenaient chaque jour. Après tout, qu'étaient-ce que trois cents francs? Une faible somme; car les desirs s'ent vont toujours grandissant.

—Le déjeuner attend M. le marquis, vint dire Constantin Souris en s'inclinant profondément.

Yves passa dans la salle à manger et sourit au famet délicat. Son cuisinier était un artiste. Sa table était peu chargée : une chère saur-debout, saisi de respect pour les meubles capitonnés et n'osant s'y asseoir. Les tapis moelleux lui causaient du malaise. Comment les fouler aux pieds? Et, maintenant, il s'étendait avec délices sur son divan broché d'or; il ne craignait plus de froisser l'étoffe. Ce tissu terni, on le remplacerait et tout serait dit. Ah! que c'était bon la richesse!

Une fois entré dans cet ordre d'idées, Yves abandonna son idylle. Oai, c'était excellent le million. Pour rien au monde il ne s'en séparait désormais, et si sa conscience s'obstinait à le taquiner, il saurait bien le contraindre enfin à demeurer au repos... La conscience ou la tae... et il souriait en disant cela. Il s'entendait fort bien à dépenser les trois cents francs qui lui revenaient chaque jour. Après tout, qu'étaient-ce que trois cents francs? Une faible somme; car les desirs s'ent vont toujours grandissant.

se, pensait-il; le marquis signa chaque dé mille francs plus facilement qu'il ne tire une misérable lepta de sa poche. Heureux mortel!

Cependant l'heureux mortel commençait à se lasser de la procession des quinquante. Lorsqu'il eut enrichi ses collections de médailles antiques de provenance douteuse et soulage son portefeuille d'une somme assez ronde, il poussa un soupir de satisfaction devant le dernier parasite, qui disparaissait sous la tenture de Smyrne.

—Enfin, les voilà partis. Oh! qu'il me lassent, tous ces emprunteurs!

Autrefois, dans sa pauvreté parisienne, il n'avait pas de ces faux amis et de ces flatteurs intéressés. La portière se souleva de nouveau. Constantin apportait le chibou de son maître. Le tabac remplissait le fourneau, débordait à l'entour et retombait en grappes dorées. Souris regardait avec une visible satisfaction cette frange qu'il appelle la crème du chibou. Il n'avait pas son pareil pour préparer la pipe orientale. Yves fut bientôt enveloppé de la fumée assoupissante. Elle montait au plafond en épais anneaux, et

le marquis songeait que rien n'est parfaitement doux comme la réverie. On laisse venir, s'arranger, s'en aller les images flottantes. On regarde apparaitre le joli visage qui hante votre pensée, on ferme les yeux, on le voit encore, on le voit toujours.

Yves s'oubliait dans sa contemplation, les aiguilles du cadran s'arrêtèrent sur trois heures. Au bruit de la sonnerie, le fumeur se dressa vivement. Il était mécontent de lui-même.

—Allons, fit-il avec une sorte de rudesse, me voici encore en pleine idylle. C'est stupide, en vérité. Je me croyais plus raisonnable.

Il sonna et ordonna de seller son cheval. Bientôt la bête superbe piaffa devant les colonnes de marbre du portique Yves, une fine cravache à la main, s'enleva sur les étriers et se dirigea vers la route de Patissia. En cette après-midi d'avril, le monde élégant se pressait sur cette mondaine promenade. On y voyait de gracieux amazons et de hardis cavaliers. L'air était peuplé de rayons et de reflets joyeux. Il était si pur, si transparent, qu'il aurait suffi, semblait-il, d'étendre la main pour toucher les montagnes à

l'horizon. Elles arrondissaient leurs grands dômes dans l'azur, comme les coupols d'une mosquée gigantesque. Yves dirigeait sa monture avec une sorte d'allégresse. Ces gais rayons de soleil, qui couraient sur les pins odorants, le mettaient en joie. Il se sentait jeune, heureux, prodigue, il avait toujours son idylle dans le cœur. Pour un instant, sa conscience le laissait en repos. C'était une courte trêve, et il songeait.

—Mlle Michelin sera-t-elle sur cette route de Patissia? Se joindra-t-elle à cette fine fleur qui fait les beaux jours de la promenade et sa vogue?

Le marquis, parfait cavalier, car, si souvent, il avait accompagné André dans ses chevauchées, mettait tout son art à éblouir ce beau monde. Cette nature, esclave des recherches distinguées, avait besoin d'admiration, disons plus vrai encore, avait soif d'être envié par tous. Et tous admiraient et enviaient ce charmeur. Et, soudain, Yves eut un battement de cœur : il venait d'apercevoir le groupe désiré. Mlle Michelin, en longue amazone, élégante et svelte se laissait aller gracieusement au mouvement de son cheval. Lord Elliott montait, à côté d'elle, un

pur sang anglais. Quant à Elie Michelin, encore droit et vert, habitué aux expéditions sur les chemins caillouteux de l'Attique, il conduisait, d'une main ferme, sa jument de forme médiocre. Tous trois quittaient la route de Patissia et s'engageaient dans un chemin de traverses assez étroit, bordé de tamaris et de poivriers. Ils avançaient parmi les barres d'or, les ombres feuillagées, les mille points de lumière dont le sol était jonché. Le marquis les eut bientôt rejoints. Des sympathiques paroles furent échangées.

—Voulez-vous être des nôtres, s'écria le vieux Michelin. Nous délaissions cette stupide route de Patissia pour nous rendre dans un pli de terrain où je connais un tumulus. Des Albanais y font des fouilles sous ma direction; c'est fort intéressant, n'est-ce pas, sir Georges? D'un passionnant!...

—Certainement... certainement, mon ami... très passionnant. Le marquis s'était joint au groupe, et une heure ne s'était pas écoulée que la petite caravane arrivait à une ferme grecque, entourée d'un rampart de verdure impénétrable au vent et au soleil.

(A continuer.)

LE TRIFLUVIEN

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE
PRIME ET PUBLIÉ PAR
P. V. AYOTTE,
171 & 173, RUE NOTRE-DAME
TROIS-RIVIÈRES

qui toute communication concernant
l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT :
Un An... \$2.00
Six Mois... \$1.00
ÉDITION HEBDOMADAIRE
Un An... \$1.00. Six Mois... 50 cts

Toute personne qui voudra discontinuer son abon-
nement devra en donner avis à l'administration par
écrit, un mois avant l'expiration de son année.
L'abonnement continuera tant que les arriérés ne
seront pas payés et qu'il y en a.

TARIF DES ANNONCES :
Les annonces seront cotées Nonpareil aux condi-
tions suivantes :
Première insertion, par ligne... 1 cent
Insertions subséquentes, par ligne... 10 cent
Conditions spéciales pour annonces à long terme.

LE TRIFLUVIEN

Vendredi, 18 Février 1898

Nos remerciements aux autorités
de la Chambre de Commerce du dis-
trict de Montréal, pour l'envoi d'un
exemplaire de son rapport annuel.

Nous avons décidé de tirer à part,
en une petite brochure, l'encyclopédie
Affaires sur la question des écoles du
Manitoba, ainsi que la lettre de
Mgr l'archevêque de Québec promul-
guant cette encyclopédie et la circu-
lant cette encyclopédie à la circu-
lation de Mgr l'archevêque des Trois-
Rivières à l'effet de ces lettres en
les communiquant à son clergé.

Ce sont des documents à propager
et à conserver. Ceux qui désireraient
se les procurer voudront bien nous
adresser leurs commandes d'ici au
1er de mars. Prix \$2.00 le cent,
pris en magasin ; franco : \$2.50 pour
le Canada ; \$3.00 pour les États
Unis.

LA POLITIQUE

Sir Charles Tupper a déboulonné
d'un tour de main le projet du gou-
vernement relatif à la construction
d'un chemin de fer au Yukon. Sa
critique, mesurée, mais bien adre-
ssée, a consolidé l'opposition faite à l'ex-
travagance des moyens à l'aide des-
quels le cabinet Laurier a exposé à une
condamnation, à peu près certaine
aujourd'hui, une entreprise de néces-
sité. Le gouvernement a cru qu'il
suffirait de s'abriter derrière l'urgence
des travaux pour faire accepter
d'emblée son cadeau princier à
des favoris qui, sans doute, s'étaient
arrangés pour lui en témoigner leur
reconnaissance, à la veille des élec-
tions d'Ontario. Il se trouve, en dé-
finitive, qu'il a perdu du temps, au
lieu d'en gagner, sans compter qu'il
court grand risque de sortir de cette
affaire avec une nouvelle flétrissure.

Comme il est vrai l'axiome si peu
appliqué dans son pays d'origine :
Honesty is the best policy.

M. Sifton, le véritable inspirateur
de cette législation, s'est appliqué
vainement, durant cinq heures, à
blanchir son nègre. Il est allé jusqu'à
prétendre que le contrat ne comporte
aucun monopole en faveur du syndi-
cat McKenzie-Mann, mais simplement
un privilège de préférence relative-
ment à la construction de toute ligne
ulérieure dans cette région. Il nous
fait l'effet d'un jeune homme qui ne
doute de rien et croit que l'audace
supplée à toutes les qualités requises
d'un homme dans sa position, même
au besoin de savoir lire.

Qui veut trop prouver ne prouve
rien. M. Blair ne connaissait absolu-
ment rien du marché. M. Sifton, lui,
en contact trop long. Ainsi il sait
à n'en pas pouvoir douter que sur les
3,750,000 acres de terrains aurifères
jetés en subvention à McKenzie-
Mann, il n'y a que 35,714 acres, pas
un de moins, pas un de plus, dans les
quels ces messieurs aient chance de
trouver de l'or. C'est trop d'habileté
et de précision.

En somme, M. Sifton est arrivé au
même résultat que M. Blair, mais par
un chemin tout opposé. L'un ne par-
lait pas assez, l'autre parlait trop. L'un
et l'autre ont perdu leur temps.

Le débat sur cette affaire durera
une quinzaine de jours, croit-on.
Comme les élections d'Ontario ont
lieu le 1er mars, il serait intéressant
de savoir si les entrepreneurs privi-
giés ont versé de confiance leur con-
tribution au fonds électoral des ré-
formistes ontariens ou si, donnant
donnant, ils n'ont pas attendu que le
cabinet Laurier fût en mesure de leur
délivrer un reçu en règle.

Nous allons avoir deux enquêtes
sur le Drummond, c'est-à-dire dou-
bles frais et double dépense de temps.
Ainsi le veut le gouvernement, qui
voudrait se faire laver par une ma-
jorité bien à lui. S'il s'est jamais ima-
giné que cette naïveté-là aurait

chance de prendre sur l'opinion in-
dépendante, il s'est joliment trompé !
Il s'est trompé davantage encore s'il
a cru biffer le chemin au Sénat.
Celui-ci est tenu, par toutes les règles
de sens commun et de droit parle-
mentaire, de donner suite à l'initia-
tive qu'il a prise l'année dernière,
alors qu'il n'a voté les subsides qu'à
la condition qu'une enquête aurait
lieu, dès le commencement de la pré-
sente session, non pas chez son voisin
des Communes, mais chez lui.

Le Sénat conserve la position qu'il
a prise l'année dernière et il est
logique dans son rôle, tandis que le
gouvernement ne l'est guère dans le
sien, lui qui, à la fin de la dernière
session, ne voyait rien sur quoi
enquêter et se refusait obstinément à
toute investigation. Il paraît que
depuis il a découvert qu'il pourrait
impliquer quelques-uns de ses adver-
saires dans un scandale quelconque.
Eh bien, qu'il ne se gêne pas. Qu'il
étale les misères des autres à côté de
siennes, et qu'il donne ainsi à l'opini-
on honnête l'occasion d'épurer tous
les rangs. Ce n'est certes pas le but
qu'il se propose, mais l'est à quoi,
sans doute, aboutira son action, jointe
à celle du Sénat.

On remarquera que, dans ce der-
nier corps, l'initiative de cette dé-
marche a été prise, cette année, par
le chef même de l'opposition conser-
vatrice et que le champ qu'il assigne
à l'enquête est beaucoup plus vaste
que celui de l'enquête proposée aux
Communes. C'est une double garan-
tie au point de vue du sérieux de ce
mouvement, de la certitude que rien
n'arrêtera des intrigues que mon-
teront sans doute le ou les coupables,
des résultats qui en découleront et
de la satisfaction à donner au public.

La Patrie a repris à ce propos son
vieux jeu de menacer le Sénat et d'in-
jurier les sénateurs. Veut-elle donc
obliger l'hon. M. Mills à renouveler
l'amende honorable faite l'année der-
nière, au Sénat par l'hon. M. Mowat ?
Pour le bien que son parti a retiré
de ces colères aussi factices qu'im-
puissantes, elle pourrait cette fois
naviguer dans un autre courant.
Qu'a-t-elle à craindre si aucun de
ses amis politiques n'est compromis
dans cette affaire du Drummond, com-
me elle n'a cessé de le répéter ?

Laissez donc le Sénat jouer son
rôle de rouage essentiel dans notre
machine parlementaire, dit-il éra-
ser, ici et là, quelques membres qui
ne se sont pas assez garés contre l'en-
grenage. Il ne sert de rien de décrier
de sénilité le trésor d'expérience
parlementaire accumulée par des
hommes qui ont vu vieillir les har-
nais. Vous avez fait un marché qui,
à première vue, comme celui du che-
min du Yukon cette année, paraît
malpropre. Démontrez par des té-
moignages indiscutables qu'il est en
tout point légitime et honnête. Cela
vaudra mieux et pour vous, et pour
la morale publique, et pour le pays
qui, en définitive, paie toutes les sa-
letés du genre de celle qu'on soup-
çonne dans cette affaire, ou plutôt
ces affaires, puisqu'il y en a au moins
deux.

La Patrie n'en vaudra sans doute
rien entendre, parce que nous par-
lons là le langage de la raison et
qu'elle a ses motifs pour n'employer
que celui de la passion.

Il a fallu à M. Nantel découvrir
trois longues colonnes durant à côté
de la question pour conclure que
nous sommes des castors, nous tous
qui ne nous inclinons pas devant son
idée de concentration libérale, que
démaint on nous trouvera alliés aux
radicaux et qu'en particulier ce pau-
vre Bouchard et moi n'avons pas pro-
fité de la malheureuse expérience que
nous avons faite de notre intempé-
rance de langage.

Ce dernier trait me désarçonne. Il y a
là-dedans le cri d'un cœur si profon-
dément reconnaissant pour les ser-
vices rendus que j'abandonne volon-
tiers M. Nantel au projet qui l'absor-
be tout entier, cœur et esprit.

Eh, mon Dieu, faites-le, votre con-
centration, si vous tenez tant que cela
à consolider le libéralisme pour
vingt ans au moins dans notre pays.
Moi, je n'en suis pas, à la peine de
me faire appeler castor, et je ferai
mon possible pour que mes compa-
triotiques n'en soient pas, si jamais le
projet sort de l'iceberg. J'ai dit pourquoi
je n'en suis pas. D'autres l'ont dit
avec moi et mieux que moi, et vous
ne répondez rien à tout cela que des
balivernes. Vous faites sans doute
aussi dans la plaisanterie.

Pour le moment, je ne vois rien
de plus sérieux dans tout cela que la
poussée d'un ambitieux qui, drangé
dans ses calculs par des événements
sur lesquels il ne comptait pas, vou-
drait ranger hommes et choses pour
arriver au premier rang, fût-il
pour cela franchir tout l'espace qui
sépare les deux armées en présence.
J'estime que cette ambition n'a rien
qui la recommande, qu'elle est de

nature à perdre plus d'un homme et
plus d'une cause et que le silence est
la meilleure réponse à faire à cet
égoïsme, jusqu'à ce qu'il soit devenu
un gâche-sauce.

E. LIANE.

L'Union Franco-Canadienne

Sa dernière convention an- nuelle.

C'est le mercredi, 9 février, qu'a été
tenue cette assemblée générale, dans les
salles du siège principal de l'association
au No 73 de la rue St-Jacques, Mont-
réal.

Cette réunion a eu un grand succès,
nous rapportent les grands organes de
la presse quotidienne, dans la métropo-
le, et le résultat de ces délibérations
aura vraisemblablement le meilleur ef-
fet, non-seulement pour le progrès de
l'Union Franco-Canadienne, mais pour
l'affermissement subséquent de la mu-
tualité en général de la province.

Parmi les cinquante ou soixante so-
ciétaires qui avaient tenu à se rendre à
cette session plénière de L'U. F. C.,
on remarquait :

MM. les abbés M. Auclair, curé de St
Jean Baptiste de Montréal, Eug. La-
pointe, directeur du petit séminaire de
Chicoutimi, Elie J. Auclair, vicaire à
St-Jean-Baptiste, S. Dub au, vicaire à
St-Jacques, J. B. Morin, missionnaire
de la colonisation, MM. J. M. A. Do-
nauld, F. X. Larivière, A. Chénard, Mont-
réal, J. C. Héroux, Joliette ; Donat Tru-
del, Montréal ; Napoléon St. André, Os-
car Parent, Joliette ; Georges Gauthier,
Montréal ; Alcide Bertrand, l'Épipha-
nie ; Cyrille Guitard, St-Joseph du Lac ;
Ludger Côté, Chas. Beauchêne, Mont-
réal ; Salomon Charbonneau, St-Fran-
çois de Sales ; L. A. Houda, Jr., Henri
L. M. Augé, Montréal ; Dr B. A. La-
ferrière, C. A. Gouin, Sorel ; J. P. N.
Gonthier, Trois-Rivières ; Ad. Belle-
meur, C. D. Thériault, C. Edith, Albert
Edith, Montréal ; Jérémie Plette, Jo-
liette ; Avila Chartrand, M. J. Carot,
Montréal ; J. E. Parent, St-Jérôme ; C.
A. Goulet, Joliette ; H. Côté, Médéric
Sasnergues, St-Paul de Joliette ; Au-
guste Belleville, Joliette ; M. Marchand,
J. O. Chartrand, Isidore Moreau, Réal
Cloutier, Dr J. I. Desrochers, Dr S.
Bouchard, Dr P. Barrette, Montréal ; P.
V. Ayotte, Trois-Rivières ; L. J. E. Hu-
don, Montréal ; L. G. Robillard, sec. gé-
n. U. F. C., Chas. Rho, l'Assomption ; A. J.
Beaulieu, Arthur R. se, E. H. Toller,
Montréal, directeur propriétaire de l'E-
CLAIR.

M. Chas. Desjardins, d'Ottawa, agent
général de l'Union St-Joseph de cette
même ville, assistait aussi, à titre d'in-
vité. Sur les instances du président, et
conformément au désir de l'Assemblée,
M. Desjardins adressa quelques mots au
congrès, revendiquant avec énergie et
conviction, les avantages de la mu-
tualité comparée aux assurances ordi-
naires sur la vie. Les remarques si justes
et victorieuses du confrère mutualiste,
à l'encontre de certaines accusations futi-
les assés généralement portées contre
la mutualité furent vivement applau-
dies par les sociétaires de L'U. F. C.

M. le président général, l'abbé M.
Auclair, ouvrit lui-même l'assemblée
en souhaitant la bienvenue aux délé-
gués, forés de se retirer, par suite d'af-
faires pressantes. M. le président gé-
néral appela au fauteuil, pour le rempla-
cer M. J. M. Amélie Denault, l'un des
vices-présidents de l'association. A la
suggestion de celui-ci, et avant le départ
de M. le curé Auclair, l'assemblée adop-
ta unanimement des résolutions de sym-
pathie pour son fondateur, dans le
grand deuil qui l'afflige, par suite de
l'incendie de l'église et du presbytère de
St-Jean Baptiste de Montréal. Sur pro-
position de M. le secrétaire général, on
vota aussi des remerciements à M. le
curé Auclair, qui venait de se démettre
officiellement de ses fonctions de prési-
dent général, dans l'exercice desquelles
il n'a cessé de rendre à l'association les
services les plus signalés.

L'association, repassant ensuite à l'or-
dre du jour, l'assistant secrétaire, M. F.
X. Larivière, donna lecture des procès-
verbaux des assemblées générales, régé-
rantes et spéciales, tenues au cours de
l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-
verbaux ayant été unanimement ratifiés,
le Secrétaire général donna lecture
de son rapport annuel.

Dans ce rapport du Secrétaire-Général
sur les opérations du dernier exer-
cice et les perspectives du prochain, le
quel rapport fut reçu aux applaudisse-
ments unanimes, on trouve des chiffres
forts intéressants sur les développements
remarquables pris par L'Union Franco-
Canadienne. Nous estimons devoir en
relever ici quelques uns.

À la fin de dix huit cents aspirants
ont sollicité leur admission dans l'U. F. C.,
depuis le 1er octobre 1894, date de
sa fondation. Sur ce nombre, elle con-
serve douze cents membres en règle, par
suite de la proportion ordinaire des re-
nouvellements (lapses) dans les associa-
tions de ce genre et les compagnies d'as-
surance régulière. Ses certificats de do-
tations étant de \$250, \$500 ou \$1,000,
la moyenne en est de 6214 porteurs
d'un certificat de \$1,000. Sa réserve ac-
tuelle étant de \$6,156,72, le déficit pro-
portionnel de chacun de ses adhérents
dans cette réserve se trouve être de \$9.
94 En 1895, quatorze ans après sa fon-
dation l'Ordre Indépendant des Forés-
tiers n'offrait encore un crédit propor-
tionnel, dans la réserve, que de \$9.93,
pour chacun de ses membres. Durant le
prochain exercice, l'Union Franco-Can-
adienne, en supposant qu'elle ne con-
serve que le nombre de sociétaires qu'elle
compte actuellement—et cela n'est guère
probable, vu qu'elle recrute pré-
sente environ deux cents adhérents
par mois—encaissera près de quinze
mille piastres de contributions de toutes
sortes. Une garantie supplémentaire
de dix mille piastres a été souscrite
par quelques-uns de ses membres les
plus en vue ; de sorte qu'elle pourra
compter sur tout près de trente mille

piastres pour faire face à ses obliga-
tions, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre
également sur un pied de parfaite effica-
cité sa Caisse des Malades, par diffé-
rents amendements lui créant d'un chef
une position semblable à celle de l'O. I.
F., qui possède aujourd'hui cent mille
piastres de réserves à sa Caisse des Ma-
lades, et lui permettant d'acquiescer un
résultat identique après quelques années
d'opération.

Voilà, très sommairement le travail
judicieux, déjà accompli ou poursuivi
par cette vigoureuse association de bien-
faisance que nous sommes fiers de pré-
senter comme un prototype des résul-
tats heureux auxquels peut en arriver
une solide organisation de mutualité
française et catholique, bien entendue et
judicieusement conduite.

On adopta ensuite l'assimilation un-a-
série de trois résolutions ratifiant certaines
décisions prises par le Bureau de Direc-
tion relativement à l'économie interne
de l'association.

Le projet de refonte des "Consti-
tutions et Règlement" de L'Union Franco-
Canadienne, préparé par un comité spé-
cial, revu et présenté par le Bureau de
Direction, fut unanimement adopté, cha-
pitre par chapitre, à la suite de discus-
sions amicales et avec de légers amon-
dements.

Voici les deux chapitres les plus im-
portants de ces nouveaux règlements re-
fondus :

LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général remplace l'Assom-
blée Générale, et est formé comme suit :
1. Deux des membres du Bureau de Direc-
tion qui ne font pas partie du Comi-
té d'Organisation et de Législation, sauf
pour MM. l'abbé Magloire Auclair et
Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont
de droit, en qualité de fondateurs de
l'association ; et aussi pour le Secré-
taire Général actuel, qui agit comme
greffier d'office du Conseil Général, pen-
dant la durée de ses fonctions au Bureau
de Direction ;

2. Les deux représentants provinciaux
du Président Général ;
3. Un représentant du Président Gé-
néral pour chacun des diocèses du Cana-
da français ;
4. Un représentant des membres, aus-
si pour chacun des diocèses du Canada
français ;

5. Tous les sociétaires, de la section
des hommes de L'Union Franco-Can-
adienne ont droit d'assister aux séances
du Conseil Général, de prendre part aux
discussions, mais ils n'ont pas droit de
vote.

L'élection des représentants des mem-
bres se fait d'après la mode indiquée, au
temps et lieu, par le Bureau de Direc-
tion.

Le quorum des assemblées du Conseil
Général est de quinze membres.

Les dépenses de voyage, d'hôtel, d'as-
sistance et d'encours par les délégués
au Conseil Général, sont remboursables
à ceux qui assistent avec exactitude aux
séances des assemblées du Conseil Gé-
néral, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que
temporairement absents, en vertu d'un
congé du Président Général.

La première assemblée régulière des
membres du Conseil Général aura lieu
dans le courant de février mil huit cent
quatre-vingt-dix-neuf. À compter de
cette date, les assemblées régulières du
Conseil Général ont lieu tous les ans,
dans le courant du mois de février, à la
date et l'endroit fixés par le Bureau de
Direction, et dont avis est donné par
lettre recommandée, à chacun des mem-
bres du Conseil Général. Les élec-
tions n'ont lieu qu'aux assemblées régu-
lières.

La séance est ouverte par le Prési-
dent Général, et chaque officier doit fai-
re son rapport.

Après la lecture des différents rap-
ports, et après que toutes les affaires
sont terminées, on procède à l'élection
des Directeurs.

Le Bureau de Direction et le Comité
d'Organisation et de Législation ont le
droit de convoquer des sessions spéciales
du Conseil Général, aussi souvent qu'ils
le jugent à propos.

Les avis des sessions spéciales convo-
quées par le Bureau de Direction doi-
vent mentionner les questions qui feront
le sujet des délibérations de ces réunions
et aucune autre question que celles
mentionnées dans les avis de vocation
ne peut être discutée à ces sessions spé-
ciales.

Les présents règlements peuvent être
amendés par un vote des deux tiers des
membres présents à une assemblée régu-
lière du Conseil Général, convoquée ré-
gulièrement d'après les règlements de
l'association, pourvu, toutefois, que le
texte des amendements proposés ait été
mis entre les mains du Secrétaire Gé-
néral, au moins un mois avant la réu-
nion de telle assemblée du Conseil Général.
Tout amendement aux règlements n'a,
cependant, force de loi qu'après avoir
été ratifié par une majorité des deux
tiers des membres présents à une réu-
nion du Comité d'Organisation et de lé-
gislation, réunie tenue dans les quinze
jours qui suivent l'assemblée du Con-
seil Général. Dans les mêmes conditions,
les susdits amendements peuvent être
désavoués et annulés à toutes fins que
de droit par le Comité d'Organisation et
de Législation.

COMITÉ SPÉCIAL D'ORGANISATION ET DE LÉGISLATION

L'Union Franco-Canadienne com-
prend, entre autres, un comité spécial,
appelé "Comité d'Organisation et de lé-
gislation."

Ce comité se compose comme suit :

1. Monsieur Gustave Lamothe, avo-
cat, C. R. Montréal ;
2. M. le Dr J. I. Desrochers, mem-
bre du Conseil d'hygiène de la province
de Québec, Montréal ;
3. M. P. V. Ayotte, libraire éditeur,
Trois-Rivières ;
4. M. C. J. Magnan, publiciste et
professeur à l'école Normale Laval, Qué-
bec ;
5. M. le Dr S. Bouchard, Montréal ;
6. Monsieur J. M. Amélie Denault,
L. L. B., publiciste, Montréal ;
7. Monsieur L. G. Robillard, ex ins-
pecteur d'écoles et secrétaire général
de l'U. F. C., Montréal.

Ce nombre peut être porté à douze, à
la discrétion du comité d'organisation
et de législation, de façon à assurer une
représentation plus complète et équi-
table de tout le Canada français.

—Le comité d'organisation et de lé-
gislation s'occupe de toutes les ques-
tions concernant :

1. La propagande à faire en faveur
de l'Union Franco-Canadienne, au moy-
en de la publicité et des conférences ;
2. Le développement de l'éducation
morale et intellectuelle des membres de
l'Union Franco-Canadienne ;
3. La révision de la législation adop-
tée par le conseil général en amende-
ment des constitutions et règlements de
l'association ;
4. L'adoption de règlements pour
son opération régulière et sa régie interne,
y compris le choix de ses officiers,
etc.

Le président et le secrétaire de ce co-
mité ont seuls le droit d'autoriser le pa-
iement des sommes votées par le co-
mité d'organisation et de législation.

Les membres de ce comité sont nom-
més à vie et ne peuvent conséquemment
être remplacés que dans les cas suivants :

1. Au cas de décès ;
2. Au cas de radiation de la liste des
membres pour quelque cause que ce
soit ;
3. Au cas de démission ;
4. Au cas où, par suite d'abstentions
réitérées et sans motifs plausibles, d'in-
capacité naturelle ou légale, de refus à
agir dans la mesure de ses attributions,
de conduite blâmable et pouvant préju-
dicier à l'association, ou pour toute au-
tre cause jugée suffisante par le comité,
un membre pourrait être remplacé d'office
à la majorité des deux tiers des mem-
bres présents à une assemblée régulière
ment convoquée.

Toute vacance qui viendrait à se pro-
duire, au comité d'organisation et de lé-
gislation, dans les circonstances susdites,
ne peut être remplie que par le comité
lui-même.

Les nouveaux règlements étant adop-
tés, on régla certaines affaires de rou-
tine, intéressantes à l'association, puis l'on
procéda à l'élection des nouveaux direc-
teurs, en remplacement de MM. les Drs
Desrochers et Bouchard, MM. A. Paradis
et J. M. A. Denault, sortant de charge.
M. F. X. Larivière, démissionnaire et M.
L. G. Robillard, nommé directeur de
droit. Furent élus, M. le Dr J. I. Des-
rochers, M. M. Hormidas Pelletier, avo-
cat, M. J. Carot, agent d'affaires et ins-
pecteur d'écoles, et J. M. Amélie De-
nauld, publiciste.

Les autres membres du Bureau de Di-
rection sont : M. le curé M. Auclair,
et Gustave Lamothe, avocat, C. R., ain-
si que M. L. G. Robillard, ancien ins-
pecteur d'écoles tous trois directeurs de
droit. M. Réal Cloutier, entrepreneur
plâtrier, Dr P. Barrette, Anicet
Chénard, imprimeur-éditeur, l'abbé J.
B. Morin, missionnaire de la colonisa-
tion.

A une assemblée subséquente du Bu-
reau de Direction, les officiers suivants
ont été choisis : M. M.
Gustave Lamothe, C. R., président
général.

J. M. Amélie Denault, L. L. B., pu-
bliciste, le vice président général et
inspecteur général.

Anicet Chénard, imprimeur éditeur,
2me vice président général.

L. G. Robillard, ex-inspecteur d'éco-
les, secrétaire général et agent général.

F. X. Larivière, comptable, assistant
secrétaire général.

M. J. Carot, Montréal, inspecteur d'é-
coles ; J. E. Parent, N. P., Saint Jéré-
me, Qué., auditeurs.

Auguste Belleville, épicière Joliette,
Qué., J. O. Chartrand, porcelaine,
Montréal, commissaires ordonnateurs.

Un vote de gratitude aux directeurs
sortant de charge, notamment M. le Dr
S. Bouchard, et au Secrétaire Général
pour son rapport si élaboré, ayant été
unanimement passé, l'assemblée fut dé-
clarée close. Elle avait duré de 10 h. a.
m. à 3 h. p. m.

Un superbe dîner, servi au restaurant
Grand Vatel, par les soins obligeants et
tout personnels du Secrétaire Général,
banquet dont le menu fut spontanément
d'ailleurs des chansons, à se tordre, du
gai chœur, M. J. O. Chartrand : tel
fut le bouquet de cette fraternelle et si
intéressante réunion.

NAISSANCE

En cette ville, lundi le 14 février
courant, l'épouse de M. L. Ernest
Trotter a donné le jour à un fils.

Pourquoi Prenez-vous

De la médecine ? Parce que vous êtes
malade et voulez vous guérir. Alors
rappelez-vous que Hood's Sarsaparilla
guérit toutes les maladies causées
par l'impureté du sang.

NOIRS QUI SONT NOIRS

Trois favoris des Teintures
Diamant

Les teintures Diamant noires, sont
un succès scientifique qui est apprécié
partout par les dames.

La teinture Diamant noire, bon
teint, pour la laine, est à la tête de
toutes les autres teintures pour la la-
ine, pour la richesse et la profondeur de
la couleur. Les étoffes tout laine,
quand elles sont devenues grises et sa-
les, peuvent être rendues d'un beau
noir jais, aussi bon que les meilleurs
noirs français, et mises en état de durer
de longues années.

La teinture Diamant noire, bon teint
pour le coton et les étoffes mêlées est le
seul noir du monde pour teindre le co-
ton et toutes les étoffes mêlées. Elle
donne une couleur permanente et qui
ne s'affaiblit jamais.

La teinture Diamant noire, bon teint
pour la soie et les plumes, est le triom-
phe de l'art chimique et a étonné le
monde. Toutes les soies et les plu-
mes qui sont fanées, tachées ou sales,
peuvent être teintes d'un noir jais,
avec cette teinture spéciale qui rend les
vieilles choses aussi bonnes que les neu-
ves.

Les noirs Diamant sont les meilleu-
res qui soient au monde. Demandez-les
et refusez toute imitation comme étant
de mauvaise fabrication.

Vous faut-il une montre ?

Nous en vendons, nous en
vendons à un prix tellement
bas qu'il n'y a pas de vous pas possible
de s'en passer.

Nous en avons de toutes les
grandes et de toutes les petites
marques. Nous ne vous en indiquons
que deux :

**Une Montre Elgin ou
Waltham**, meilleur mouve-
ment fabriqué, fort et double
boîtier, faisant très bien le
temps, boîtier Dubier superbe-
ment gravé, très richement
plaque en or—un bijou qui
dure toujours. Pour dames ou
messieurs.

Nous vous l'expédierons avec
droit de l'examiner. Si elle n'est
pas absolument telle que repré-
sentée renvoyez-la nous et cela
sans vous coûter un sou. Si vous l'avez payée
les frais d'express et de \$6.50. C'est tout. De bien
vous pour les prix et les conditions,

